Image not found or type unknown

Solde de Loyers impayés

Par **Musica75**, le **05/12/2022** à **12:01**

Bonjour,

je suis actuellement locataire d'un logement et mon bailleur est la Mairie de mon village. Le Trésor Public collecte les loyers. Suite à un litige grave avec mon bailleur, (la Mairie) celui-ci a accepté un dégrèvement de 6 premiers mois de loyers pour l'année 2022. Les 6 derniers mois devant être acquittés, ce en quoi je suis tout à fait d'accord. Néanmoins en Septembre dans un courrier avec AR j'ai fait ma proposition de remboursement et aujourd'hui, mon bailleur qui a accepté 6 mois de dégrèvement, me renvoie vers le Trésor Public pour un éventuel échéancier, à sa discrétion d'accepter ou non. N'était-ce pas à mon bailleur de négocier avec le Trésor Public la proposition qui a déjà été faite, au même titre que le dégrèvement accordé lors du conseil municipal?

Merci pour votre réponse.

Par **Zénas Nomikos**, le **05/12/2022** à **12:53**

Bonjour,

je vous propose de recourir aux services gratuits du délégué du Défenseur des droits :

https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actualites/2018/06/comment-saisir-le-defenseur-des-droits

Par **Musica75**, le **07/12/2022** à **18:54**

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés